

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6085**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Administrateur de projets culturels

Nouvel intitulé : Administrateur(trice) de projets culturels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

ECAD Consultants-IESA (institut d'études supérieures des arts) art & culture

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur de l'IESA, Directeur de l'IESA

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320n Conception : Etablissement de stratégies de relations publiques et de communication

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'administrateur de projets culturels exerce au sein de la fonction publique ou dans les secteurs privés ou associatifs. Dans le cadre de sa fonction, il assure une double mission d'assistance/ conseil et de pilotage de projets auprès de ses commanditaires.

Cette mission de conseil est importante et contribue au choix des projets qui vont participer au développement économique et culturel d'un site ou d'une région. Elle s'appuie sur son expertise dans un domaine culturel.

De son professionnalisme dépend, en grande partie, la réussite des projets conduits, notamment au niveau des incidences financières et économiques qui en résultent.

En fonction du poste qu'il occupe, sa responsabilité juridique peut être engagée.

Il lui appartient également de valoriser et de promouvoir le patrimoine et la création artistique, voire d'assurer l'animation culturelle d'une zone.

Il a la responsabilité d'inscrire le projet en cohérence avec l'environnement dans lequel il se situe, mais aussi de le mettre en rapport avec d'autres actions déjà existantes à un niveau national et/ou européen.

Interface entre de nombreux partenaires, son rôle de coordination est essentiel : il doit savoir s'adapter à divers milieux socioprofessionnels, faire preuve de diplomatie et être capable de faire travailler ensemble des acteurs appartenant à différents secteurs.

Dans le cadre du développement stratégique d'une zone géographique, d'un site ou d'un produit, et pour le compte d'un ou plusieurs commanditaires, privé(s) ou public(s), réaliser une mission d'étude qui prenne en compte tous les paramètres nécessaires au choix des orientations à prendre et à la définition du projet culturel à concevoir et mettre en oeuvre

Suite aux résultats de la mission d'étude, conseiller son commanditaire sur les orientations stratégiques à prendre afin de contribuer au développement de la zone géographique, du site, ou du produit à développer,

en cohérence avec la politique et les orientations de son commanditaire et en vue d'en optimiser les impacts financiers et économiques

À partir de l'ensemble des analyses effectuées lors des phases d'étude et de choix des orientations, concevoir le projet culturel, (éphémère ou durable), en contribuant à la mise en oeuvre d'actions cohérentes au regard de leur inscription dans le cadre local, et innovantes au regard des évolutions culturelles

Programmer et piloter la réalisation des différentes étapes du projet culturel en contribuant à développer la coopération entre les différents acteurs, en veillant à la qualité des prestations fournies et au respect des règles de sécurité des biens et des personnes

Dans le cadre du projet artistique ou culturel à développer, assurer ou contrôler la gestion financière et administrative de celui-ci en veillant à maintenir l'équilibre financier du projet, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation

Dans le cadre de la réalisation du projet, manager la contribution des différents acteurs qui collaborent à la création et au développement de celui-ci, en respectant leur appartenance à des secteurs professionnels et des métiers différents et en prenant en compte le système d'intérêt de chacun

En vue d'assurer la mise en oeuvre et la viabilité du projet, trouver de nouvelles sources de financements complémentaires, de type mécénat et/ou produits dérivés, en cohérence avec l'image de marque du projet

Afin de promouvoir le projet, concevoir et mettre en oeuvre des stratégies et des supports de communication et de médiation adaptés aux publics visés par le projet et aux objectifs à atteindre

Dans le cadre de ses différents domaines d'intervention, construire et faire vivre le réseau des partenaires qui vont contribuer à la conception et au développement des projets dont il assure la responsabilité

En se tenant informé par différents moyens, assurer une fonction de veille sur les concepts, les créations, les pratiques et les évolutions artistiques et culturelles, et les évolutions des orientations politiques et entrepreneuriales.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le champ d'intervention de l'administrateur de projets culturels comprend les secteurs privé, public, associatif, territorial et des entreprises et institutions de taille variable : théâtres, festivals, centres culturels, compagnies, entreprises privées (Fondation, mécénat, politique culturelle ou de développement durable...), musées, écomusées, sites touristiques, parcs à thèmes, propriétés privées, services culturels des collectivités territoriales, associations, parcs naturels nationaux, parcs régionaux, galerie, collectif d'artiste, agence d'événementiel, agence de communication. A l'exception des collectivités territoriales, les structures culturelles sont le plus souvent de taille relativement modeste (moins de 50 salariés).

La plupart de ces entreprises prennent en compte la dimension internationale.

L'administrateur de projet exerce plus des responsabilités fonctionnelles que hiérarchiques, et sa position dépend de la taille des entreprises ou des collectivités, dans lesquelles il exerce.

Dans les grandes organisations, ses fonctions sont orientées vers le conseil, l'étude et le pilotage de projets, par exemple : étude de politique de développement, mise en œuvre d'actions territoriales, impact d'équipements culturels structurants, tutelle d'associations et/ou structures culturelles localisées, gestion de manifestations culturelles temporaires – salons, expositions, biennales... Sa position initiale est plus souvent celle de chargé(e) d'études, de conseiller technique, d'assistant avant d'évoluer vers des fonctions de direction adjointe et de direction.

Dans les structures et entreprises culturelles spécialisées, ses fonctions sont, au départ, d'adjoint(e)/assistant à la direction avant d'assurer celles de direction opérationnelle, coordination/animation des équipes.

Dans les institutions culturelles à vocation scientifique -musées et institutions patrimoniales- les fonctions viennent en appui à la direction scientifique.

Administrateur de structures culturelles Directeur de production ou de diffusion, directeur artistique

Commissaire d'exposition, Responsable logistique, Chef de projet

Chargé de relations publiques, Directeur de la communication, Responsable des relations presse

Promoteur de pays,

Conseil en politiques culturelles et touristiques

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'IESA organisant sa formation en alternant apports théoriques et conduite de projets, 2 types d'évaluation sont mises en œuvre. La première forme d'évaluation est plutôt de type académique et vise à vérifier les acquis théoriques. Elle se déroule dans le cadre de 2 examens se déroulant à la fin de chacun des semestres de formation.

La seconde vise à évaluer les capacités professionnelles et s'organise à partir des études et projets réalisés par les étudiants et stagiaires, pour le compte d'institutions publiques, collectivités territoriales ou entreprises culturelles.

Ces projets, conduits collectivement, font l'objet d'une présentation devant un jury de professionnels.

Ils sont aussi l'occasion d'évaluer les capacités individuelles à travers le coaching et le suivi individualisé des étudiants et stagiaires. Ces projets sont intégrés dans leur biographie professionnelle.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	La présidence du jury est assurée par un directeur ou administrateur d'institution culturelle publique. Nombre de membres : 5 dont trois membres extérieurs.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	La présidence du jury est assurée par un directeur ou administrateur d'institution culturelle publique. Nombre de membres : 5 dont trois membres extérieurs.
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	<p>La VAE est prête à être mise en place dès l'obtention de la certification. La présidence du jury est assurée par un directeur ou administrateur d'institution culturelle publique.</p> <p>En plus du président, le jury est composé de 4 autres membres :</p> <p>Le directeur de l'IESA Le directeur des études de l'IESA Deux assesseurs extérieurs à l'IESA selon la règle employé/employeur, professionnels du domaine culturel</p>
---------------------------------------------	---	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 7 août 2008 publié au Journal Officiel du 27 août 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé Administrateur de projets culturels, avec effet au 27 août 2008, jusqu'au 27 août 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

17 titulaires de la formation par an et en moyenne
www.iesa.fr

Autres sources d'information :

iesa@iesa.fr
<http://www.iesa.fr>

Lieu(x) de certification :

5, avenue de l'Opéra 75001 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

5, avenue de l'Opéra - 75001 Paris

Historique de la certification :

Certification suivante : Administrateur(trice) de projets culturels